

Mai 2026

Dépression aux Marquises

On dit souvent « loin des yeux, loin du cœur » pour illustrer le fait que nos préoccupations sont focalisées sur notre espace le plus proche. C'est aussi une façon de se rappeler que plus l'appel vient de loin, moins il est audible... malheureusement. Cette fois l'alerte est venue de très loin... des Marquises. Ce qui a particulièrement attiré notre attention, c'est qu'elle est venue de plusieurs sources bien distinctes. « Aidez-nous » pour les uns, et « prenez très au sérieux leur situation » pour les autres. En creusant un peu, nous nous sommes aperçus que la problématique était bien plus préoccupante que nous le pensions. Il y avait pourtant eu des signaux faibles, mais ceux qui auraient dû y prêter attention, ont sans doute manqué de vigilance...

Fin 2024, un jeune adolescent se suicide, puis en 2025, deux autres tentent de mettre fin à leur vie en quelques mois. Ils ont en commun d'être scolarisés au collège d'Atuona. Ils ont aussi en commun d'avoir été apparemment harcelés. Ils ont aussi en commun le fait de n'avoir été ni écoutés ni secourus. Leur geste désespéré était sans nul doute destiné à mettre fin à leur propre souffrance. Dans leur jeune âge, ils n'imaginaient certainement pas le désarroi que leur absence créerait.

Et puis récemment, c'est une adjointe d'éducation qui a tenté de mettre fin à ses jours. Épuisée, écoeuvée, à bout, et sans issue visible. En cause, un management que nous qualifierons de "particulier" au sein du collège et du pensionnat d'Atuona.

Dans ces lieux éloignés, les frontières sont souvent fragiles entre collègues, hiérarchie, famille, affinités politiques, etc. L'agent sur lequel on exerce une autorité hiérarchique

est parfois un fetii, ou le fetii d'une personnalité politique influente. C'est aussi parfois un opposant, une personne avec laquelle existent des conflits extérieurs au monde professionnel... Et ces désaccords trouvent malheureusement des extensions dans les relations entretenues au quotidien professionnellement.

Lorsque le management affiche ouvertement de la partialité, il perd en crédibilité et crée des situations inacceptables pour quiconque aspire à de la rationalité. Tout cela crée stress, angoisse et épuisement chez ceux qui le subissent. Seule porte de sortie pour ne pas sombrer, aller à la rencontre de son médecin, exposer sa situation et s'effondrer devant lui. C'est ce qui est arrivé à un certain nombre d'agents du collège d'Atuona.



BP 42 105 - 98 713 Fare Tony Papeete



sfppolynesie@gmail.com
secretariat@sfppolynesie.org



Olivier : (+33) 06.48.66.63.68 / Christophe : (+689) 89.73.31.61 / Hervé (+689) 87.26.32.39



<https://sfppolynesie.org>



Syndicat de la Fonction Publique

Malgré tout, conscients qu'in fine se sont les élèves qui trinquent, ces agents ont jusqu'à présent essayé d'être arrêtés le moins longtemps possible. Cependant ils sont rapidement rattrapés par un manque d'humanité qui les fait replonger.

Leur hiérarchie est certainement persuadée d'agir correctement. Elle ne change donc pas de comportement et ne se remet pas en question. Il s'en suit des propos humiliants, des accusations publiques infondées, et notamment le fait que leurs arrêts maladie ne seraient « *que des arrêts de complaisance* ». Le droit au doute est permis. Même si l'on n'est pas médecin, rien n'interdit de prendre position. En revanche, lancer de telles affirmations publiquement relève de la calomnie. Une calomnie qui jusqu'à aujourd'hui n'a jamais été sanctionnée.

Mais la conseillère principale d'éducation au cœur des préoccupations est visiblement dotée de grandes compétences médicales. Irait-elle jusqu'à court-circuiter l'infirmière du collège en décidant de lui adresser, ou pas, les élèves de l'établissement au regard de sa propre expertise ? Nous sommes en droit de nous interroger... Car il semble qu'elle n'hésiterait pas à remettre en cause des dispenses totales d'activités sportives rédigées par les médecins. Il paraît également qu'elle remettrait en question le motif de certains projets d'accueil individualisés, allant jusqu'à considérer son expertise au-dessus de celle du corps médical...

Son diagnostic semble reposer sur le mantra que *les élèves sont des comédiens qui cherchent seulement à échapper aux cours, alors qu'en réalité ils vont très bien*. Animée par cette pensée, il semble qu'elle aille jusqu'à nier de graves problèmes de santé chez les élèves.

Nous avons appris par diverses sources que l'année passée, une élève a nécessité une aide médicale en urgence parce que cette conseillère principale d'éducation lui aurait dans un premier temps refusé l'accès à l'infirmerie alors qu'elle était visiblement en souffrance. Le drame a été évité de peu.

La facture aurait légitimement dû être adressée à cette responsable du collège qui a arbitré cette décision ayant conduit à cette situation... Mais non, c'est la collectivité qui devra payer pour autant d'imbécilité !

De nombreux agents évoquent également un sentiment de deux poids, deux mesures dans le traitement des situations professionnelles. Certaines négligences en matière de surveillance émanant des mêmes personnes ont été signalées à plusieurs reprises, y compris par des cantinières. Ces multirécidivistes n'ont jamais été sanctionnés.

Ce sont d'abord les élèves qui avaient dérapé qui ont été sermonnés. D'une certaine façon, ils méritaient d'être rappelés à l'ordre. Mais les agents supposés assurer leur surveillance, eux, ont poursuivi leur quotidien comme si de rien n'était. Parallèlement, les agents qui ont rattrapé ces négligences ont rapidement été convoqués ! Pourtant, heureusement

qu'ils sont intervenus consciencieusement pour pallier ces carences et ainsi éviter de possibles conséquences funestes. Les parents qui ont un peu de bouteille le savent, surveiller des adolescents, c'est un peu comme surveiller du lait sur le feu.

Des signalements ont été opérés auprès de la Direction Générale des Enseignements et de l'éducation. A ce jour, aucune mesure concrète n'a été prise. Pourtant, compte tenu de la gravité des faits, on aurait pu aspirer au lancement rapide d'une enquête, d'un audit... mais de ce que nous savons, rien pour le moment. **Cependant, les risques psycho-sociaux étaient évidents !**

Le Syndicat de la fonction publique a opéré deux signalements à quelques jours d'intervalle. En réponse, la direction de l'éducation considère, à juste titre, qu'il faut « *objectiver* » les faits. Il est vrai que deux versions drastiquement opposées s'affrontent visiblement. D'un côté celle d'agents ou d'élèves en souffrance, et de l'autre, celle d'une hiérarchie qui doit défendre ses choix et sans doute tenter de préserver son petit pré carré.

Pour autant, un adjoint d'éducation a été évacué sur Tahiti en raison de son geste désespéré et de son état de santé qui en a découlé... **Ne sommes-nous pas un peu au-delà du narratif ?**

De ce que nous savons, par un véritable concours de circonstances, la hiérarchie du collègue avait planifié depuis un certain temps un déplacement sur Tahiti avant que l'incident n'ait lieu. Elle est donc arrivée presque en même temps que l'adjointe d'éducation évasanée. La concordance était

donc idéale pour tenter d'imposer son narratif auprès de la direction de la DGEE.

La direction de l'éducation est davantage en contact avec ses interlocuteurs privilégiés, comme les responsables, plutôt qu'avec les simples agents, voire les élèves. Le narratif qu'elle entend logiquement le plus est alors celui des responsables. Le point de vue des agents s'estompé malheureusement derrière celui des autorités hiérarchiques. Quant au ressenti des élèves, il y a de quoi s'interroger sur l'attention qu'on lui accorde.

C'est sans doute la raison pour laquelle il semble important pour la DGEE « *d'objectiver* » la parole des agents alors qu'il ne semble pas nécessaire de franchir cette étape pour les personnes en responsabilité. Pour autant, comme nous le rappelions à la Direction de l'éducation, les personnes occupant des responsabilités hiérarchiques sont tout aussi disposées que d'autres à produire des narratifs "erronés" pour couvrir leurs fautes...

D'autant que les manquements sont a priori nombreux et récurrents. Lorsque des adolescents connus pour des pathologies se plaignent et réclament de pouvoir être auscultés, cette conseillère principale d'éducation, fidèle à son mantra, considère visiblement qu'ils simulent. Lorsqu'ils sont en souffrance psychologique en raison de leur mal-être, de leur solitude, là encore, cette personne considère certainement qu'ils ne sont que des pleurnichards qui doivent s'endurcir. Pour que des adolescents aient ainsi pu passer à l'acte, c'est qu'il leur fut certainement barrée la

route d'une écoute. Ont-ils eu un accès libre à la personne qui assure les premiers soins au sein du collège ? Leur a-t-on donné la possibilité d'être écoutés, épaulés par une oreille attentive ? Existe normalement au sein du collège une infirmerie avec un ou une infirmière qui a choisi ce métier et ce poste car il / elle a la vocation pour aider les gens.

Notre syndicat est très présent dans la santé publique. Qu'il s'agisse des médecins, des infirmiers(ères), des puéricultrices, des sage-femmes ou des aides-soignants(es) que nous connaissons, toutes et tous ont en commun cette volonté d'aider les gens. Dès lors, nous ne doutons pas une seconde que l'infirmier ou l'infirmière du collège soit animé(e) du même état d'esprit.

Lorsque des adolescents se scarifient, il semblerait que cette conseillère principale d'éducation évalue la gravité de la situation à la profondeur des entailles... Lorsque la scarification serait peu profonde, il deviendrait inutile de se soucier, d'ausculter ou d'écouter. Dès lors, sans doute un pansement suffit-il lorsque la scarification est profonde... Le « *pourquoi ce geste ?* » semble totalement absent de sa pensée.

Devant pareil comportement, on comprend mieux que des adolescents tentent de se suicider et tristement y parviennent parfois. Et lorsque cela se produit, ceux qui auraient pu intervenir et qui ont potentiellement été empêchés par leur hiérarchie, se retrouvent très certainement meurtris. D'où toute cette souffrance qui

nous est remontée par différents canaux et qui prend différentes formes.

D'après des échos qui nous reviennent, l'attitude et les propos de cette conseillère principale d'éducation flirtent parfois avec un certain racisme. A chaque problème, cette personne rattache une défaillance familiale et, fidèle à son mantra, considère apparemment les élèves comme des menteurs et des manipulateurs.

Comment une personne qui se passe la corde au coup dans l'intimité peut-elle être considérée comme menteuse et manipulatrice ?

Il y a donc quelque chose qui interroge. Des adolescents d'un même établissement passent à l'acte. Une adjointe d'éducation suit dramatiquement le même chemin, mais fort heureusement, est sauvée in extremis. Et à ce jour, on s'interroge sur la nécessité « *d'objectiver* » des faits.

Le premier décès n'était-il pas un fait suffisamment objectif ? Les tentatives de suicides qui ont suivi n'étaient-elles pas des faits suffisamment objectifs ? La tentative de suicide de cette adjointe d'éducation n'est-elle pas non plus un fait probant ? Les dossiers étayés adressés à la DGEE depuis plus d'un an, ne constituaient-ils pas des faits ? Combien de drames faudra-t-il avant qu'une enquête sérieuse et indépendante soit déclenchée ? **La facture n'est-elle pas déjà trop élevée ?** Rationnellement on se demande pourquoi des mesures conservatoires n'ont pas encore été prises !

Là où il y a sérieusement de quoi s'interroger et s'inquiéter, c'est que les

signalements ont été faits auprès de la direction de l'éducation par les agents eux-mêmes. Avec beaucoup de courage et d'abnégation ils ont constitué des dossiers, les ont remis aux autorités. Il semble même que des syndicats différents du nôtre aient aussi été alertés... Et pourtant, à ce jour, il ne s'est rien passé.

En attendant, les familles dont les enfants sont en souffrance ne sont pas aveugles. Lorsqu'elles récupèrent leurs enfants le temps des vacances, elles comprennent ce qu'il se passe. La défiance vis-à-vis de l'institution grandit. La colère légitime enfle vis-à-vis de ces personnes qui outrepassent leurs prérogatives.

Si, comme tout semble l'indiquer, cette conseillère principale d'éducation vient de l'hexagone, son comportement risque de créer des amalgames dont il sera difficile de sortir. Le chef d'établissement joue un rôle essentiel dans le traitement de ces situations ainsi que dans la protection des personnels et des élèves. En tant que garant de la sécurité et du bien-être de tous, il porte aujourd'hui une lourde responsabilité dans la façon dont ces alertes sont traitées et dont le personnel est "protégé". D'ailleurs, selon la circulaire n°2015-139 du 10 août 2025, le conseiller

principal d'éducation est censé collaborer avec les personnels sociaux et de santé pour lutter, notamment, contre les risques psycho-sociaux, auxquels sont bien évidemment rattachées les tentatives de suicides. Il est aussi supposé contribuer à la qualité du climat scolaire notamment par la prévention et la gestion des conflits... Il semble qu'on en soit loin dans le cas présent.

Notre signalement devrait enclencher une enquête administrative. Mais nous restons vigilants car pour le moment ce ne sont que des mots. Si, comme nous le subodorons, des fautes professionnelles devaient être constatées, elles pourraient aussi ouvrir la voie à un volet pénal tant certaines sont graves. Mais la DGEE aura-t-elle le courage d'aller jusque-là ? Ou, comme dans bien des situations passées, cherchera-t-elle une nouvelle fois à se dérober et à étouffer l'affaire ?

Par-dessus tout, il faut espérer que cette histoire ouvre grand les oreilles de ceux qui ont été destinataires des alertes. Espérons qu'ils seront désormais sensibles aux signaux faibles. Mieux vaut une réaction rapide pour une situation anodine qu'une absence de réaction pour des faits graves.

Très cordialement,


Olivier Champion
Secrétaire général

Dépôt légal

N°05 - Mai 2026

Editeur : Syndicat de la Fonction Publique

Responsable de la publication

Le secrétaire général, Olivier CHAMPION

Périodicité : Mensuelle

Dépôt légal : juin 2026

N°ISSN : 3100-1173 - 3129-3778

Copyright : © SFP Polynésie française

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale.